

DELIBERATION N°02 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA GARDE DU 14 OCTOBRE 2025

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE C.C.A.S. DE LA GARDE ET LE C.C.A.S. DE LA VALETTE DU VAR PORTANT SUR L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Le quatorze octobre deux mille vingt-cinq à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. -

Présents : Mme Hélène ARNAUD BILL, Présidente du C.C.A.S. - Mme Marie-Hélène CHARLES, Vice-Présidente du C.C.A.S. - M. Florian JONET, Conseiller Municipal - Mme Julia PEIRONET BREMOND, Conseillère Municipale - Mme Jocelyne GIROUD, représentante de l'association St Vincent de Paul - Mme Chantal PITTILONI, représentante de l'Association « Les Amis du Mas des SENES » - M. Jean-Marc PEDRONA, représentant de l'A.P.A.J.H. - Mme Hélène GOLETTA, représentante de l'U.D.A.F. - Mme Parastou HASSANY, représentante de « la Banque Alimentaire ».

Absentes excusées ayant donné procuration : - Mme Flora MARTINO, Conseillère Municipale a donné pouvoir à M. Florian JONET - Mme Céline MURENA, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène CHARLES. -

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	11	PRESENTS	9	VOTANTS	11
-------------------------------	----	----------	---	---------	----

Date de la convocation le : 07/10/2025

RAPPORTEUR : MADAME HELENE ARNAUD BILL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action sociale et des familles.

- CONSIDERANT** que depuis de nombreuses années, le C.C.A.S. de LA GARDE et le C.C.A.S. de LA VALETTE DU VAR ont développé une politique sociale, humaniste, dynamique et innovante, pour tenter de répondre aux demandes des différentes populations de leur commune,
- CONSIDERANT** que les professionnels des CCAS œuvrent auprès d'un public de plus en plus large, avec des situations sociales de plus en plus complexes et précaires, parfois aggravées par des troubles psychiatriques ou des comportements inadaptés, des demandes qui se multiplient et se diversifient,
- CONSIDERANT** que ces agents peuvent être confrontés à la violence, aux menaces et aux insultes, événements qui marquent et génèrent une appréhension dans l'accomplissement de leurs missions.
- CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place des groupes d'analyse de pratiques professionnelles, permettant un espace de parole commun pour éviter l'isolement et d'analyser des situations rencontrées.

OUI LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le C.C.A.S de LA GARDE et le C.C.A.S de LA VALETTE DU VAR.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention, jointe à la présente délibération.

ARTICLE 3 : PREND EN CHARGE la facturation afférente pour sa partie.

ARTICLE 4 : DIT que les crédits sont inscrits au Budget du CCAS, au compte 6288 « autres services extérieurs ».

ARTICLE 5 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 11

CONTRE : 0

Accusé de réception en préfecture
083-268300464-20251014-DEL202510140002-AR
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025



La Présidente du C.C.A.S.

Hélène ARNAUD BILL

